



GUIDE DE RÉFÉRENCE SUR
**L'ÉCONOMIE
SOCIALE**



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Ce guide est un outil de référence sur l'économie sociale. Il est conçu pour que les intervenants¹ qui organisent des activités de sensibilisation à l'économie sociale puissent s'y référer et s'outiller pour maîtriser les concepts qu'ils vont présenter. La boîte à outils de sensibilisation à l'économie sociale pour les jeunes de 14 à 35 ans contient toutes les animations nécessaires et complémentaires à ce guide de référence.

En 2006, le comité jeunesse du Chantier et l'Alliance de recherche université communauté – Économie sociale (ARUC-ES) ont conçu et mené un sondage visant à explorer les perceptions des jeunes du Québec sur l'économie sociale, auquel plus de 500 jeunes ont répondu. Parmi les axes de réflexions issus de ce sondage, on note particulièrement les besoins suivants :

- **La promotion** : développer des outils d'information et de promotion sur l'économie sociale.
- **La formation** : présenter le modèle de gestion participative et démocratique dans les différents contenus de formation traitant de l'entrepreneuriat.
- **La consommation** : utiliser le volet de la consommation responsable comme « porte d'entrée » vers l'économie sociale, car cet aspect recèle un potentiel attractif pour les jeunes afin de créer un premier contact avec l'économie sociale.

Dans le cadre de la stratégie d'action jeunesse 2009–2014, le Chantier de l'économie sociale a donc développé une boîte à outils de sensibilisation à l'économie sociale pour les jeunes de 14 à 35 ans et le présent guide de référence.

Le site Internet

economiesocialejeunesse.ca

Le site Internet **economiesocialejeunesse.ca** est le lieu où trouver toutes les versions électroniques des outils nécessaires pour animer des activités de sensibilisation. Ce site a été conçu dans un objectif général de rassembler des références, des idées et des ressources sur l'économie sociale, autant les jeunes, les futurs entrepreneurs et les intervenants. Vous y trouverez d'ailleurs des vidéos, des exemples inspirants et plusieurs références qui pourront bonifier vos animations.

Les outils se retrouvent dans l'onglet « outils pour intervenants » sous la rubrique « partagez vos outils. »

1 Note : dans cette publication, le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

Produit par le Chantier de
l'économie sociale.
Tous droits réservés.
© Chantier de
l'économie sociale.

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce au soutien financier du Secrétariat à la jeunesse, octroyé dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009–2014.



TABLE DES MATIÈRES

I. Définition	2
II. Les différentes formes d'entreprises d'économie sociale	4
III. L'économie sociale : au cœur d'une économie plurielle	6
IV. Historique de l'économie sociale au Québec	8
V. Petit portrait de l'économie sociale au Québec	11
VI. Des missions variées	13
VII. Économie sociale ou entrepreneuriat social	16
VIII. La lutte à la pauvreté	17
IX. Marchés lucratifs, concurrence et subventions	18
X. L'économie sociale : un choix de consommation responsable	20
XI. L'économie sociale : un choix de développement durable	21
XII. L'économie sociale : particularité québécoise ou mouvement planétaire ?	22
XIII. Défis et enjeux	24
Conclusion : Changer le monde par une économie démocratique	26
Des ressources pour les entreprises d'économie sociale	27



I. DÉFINITION

Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition.

Économie...

– renvoie à la production concrète de biens ou de services par le biais d'entreprises contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.

Sociale...

– réfère à la rentabilité sociale et non purement économique des activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active et par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

Concrètement, les entreprises prennent la forme de coopératives, de mutuelles et d'organismes à but non lucratif qui ont des activités marchandes. On les appelle des entreprises collectives ou des entreprises d'économie sociale.


Pour simplifier les choses, on peut dire que l'économie sociale prend forme par le biais d'entreprises qui ne cherchent pas le profit à tout prix, mais qui existent d'abord pour remplir une mission sociale et qui doivent avoir une rentabilité économique. Ces entreprises sont gérées démocratiquement et leur mission sociale peut être très variée, telle qu'illustrée à la section VI.

D'ailleurs, on retrouve des entreprises d'économie sociale dans une vingtaine de secteurs d'activités.

Principes et règles de fonctionnement de l'entreprise d'économie sociale

Au-delà des statuts juridiques, ce sont les principes et les règles de fonctionnement qui accompagnent ces statuts qui sont importants. Les cinq principes ou règles de fonctionnement d'une entreprise d'économie sociale sont les suivants :

- 1** sa finalité (ou son but) n'est pas simplement d'engendrer des profits ou de viser des rendements financiers, c'est avant tout de servir ses membres ou la collectivité. Concrètement, cela signifie que la mission sociale est la raison d'être d'une entreprise d'économie sociale. Néanmoins, en tant qu'entreprise, elle a aussi des objectifs économiques à satisfaire.
- 2** elle jouit d'une autonomie de gestion face à l'État, ce qui signifie que celui-ci ne doit pas interférer dans les décisions prises par son conseil d'administration ou par son assemblée générale. L'État et les élus peuvent soutenir une entreprise d'économie sociale, mais celle-ci doit rester autonome.
- 3** elle intègre un processus de décision démocratique à l'intérieur duquel le principe général veut qu'une personne = un vote. Donc, ce ne sont pas les plus riches ou les détenteurs de capitaux qui détiennent le pouvoir entre leurs mains.



4 elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus. Le but n'est pas d'enrichir des investisseurs. Par exemple, s'il y a des surplus, ils peuvent être réinvestis dans l'entreprise (développement de l'entreprise, création ou consolidation d'emplois, amélioration des conditions de travail), ou dans la collectivité (soutien à des projets du milieu ou à des causes sociales) ou versés en ristournes dans le cas de certaines coopératives. Ils peuvent aussi être gardés en réserve en prévision de dépenses à venir et cela est obligatoire dans le cas des coopératives.

5 elle repose sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. Cela signifie donc que les citoyens peuvent être collectivement des acteurs de leur propre développement.

En résumé, l'économie sociale regroupe des entreprises qui, tout en vendant un produit ou un service, répondent à des besoins sociaux (création d'emploi, insertion socioprofessionnelle, accessibilité, protection de l'environnement, expression citoyenne, etc.). Ces entreprises sont gérées par leurs membres ou par la communauté. Trouver l'équilibre entre la poursuite de la mission sociale et la prise en charge des impératifs économiques, voilà le défi constant des entreprises d'économie sociale!



II. LES DIFFÉRENTES FORMES D'ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Les organismes à but non lucratif²

Ils fonctionnent avec des membres, une assemblée générale et un conseil d'administration.

Les OBNL ne sont pas tous des entreprises d'économie sociale. Pour être une entreprise d'économie sociale, un OBNL doit avoir des activités marchandes, donc vendre un produit ou un service.

Des exemples d'OBNL qui sont des entreprises d'économie sociale : les Centres de la petite enfance, les entreprises d'insertion, les entreprises adaptées, une grande partie des festivals organisés au Québec, de très nombreuses entreprises culturelles, etc.

Il faut donc vérifier la présence d'activités marchandes dans les OBNL pour savoir s'il s'agit d'entreprises d'économie sociale. En effet, il doit y avoir une dynamique entrepreneuriale pour qu'on parle d'entreprise. Par exemple, les organismes communautaires qui s'occupent de la défense des droits ne sont pas des entreprises d'économie sociale, même s'ils font partie de la grande famille de l'économie sociale.

Quelle est la différence entre une entreprise d'économie sociale et un organisme communautaire ?

Dans un sens large, l'économie sociale inclut les organismes communautaires. Là où les choses se précisent un peu plus, c'est lorsque l'on parle

d'entreprises d'économie sociale. Pour être une entreprise, il faut que les activités qui y sont proposées soient de nature marchande (elle doit avoir des revenus qui proviennent de la vente).

Il n'y a pas de frontière préétablie sur le pourcentage du revenu d'un organisme devant provenir d'activités marchandes pour qu'il soit considéré comme une entreprise d'économie sociale, et c'est parfois difficile de trancher. Le concept de marché et la dynamique entrepreneuriale peuvent par contre aider à établir cette frontière.

Que sont les activités marchandes ?

Quand une entreprise a des activités marchandes, c'est qu'elle vend des produits ou des services sur un marché. Donc, elle a des clients qui les achètent. Ces clients peuvent être des particuliers, mais l'État aussi peut être un client qui achète des services de ces entreprises. Par exemple, l'État est le client des entreprises privées qui offrent un service de déneigement des routes à la population et il est aussi le client des entreprises d'économie sociale qui offrent des services de garde éducatifs à la population (les Centres de la petite enfance).

Les mutuelles

Elles sont des organismes qui trouvent, pour et avec leurs membres, les réponses aux besoins sociaux qu'ils expriment.

² Le terme généralement employé est « organisme à but non lucratif » (OBNL). Toutefois, dans le secteur de l'habitation, on utilise plutôt « organisme sans but lucratif » (OSBL). Les deux termes sont ici synonymes.

Au Québec, la plupart des mutuelles se retrouvent dans le secteur des assurances et leurs membres sont des titulaires de polices. Ces entreprises mènent une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts. Ce faisant, elles contribuent au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et de la société en général ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie.

Il existe aussi des mutuelles dans le domaine de la formation.

Les coopératives

1 Les coopératives d'usagers ou de consommateurs

Membres : ceux qui utilisent les biens ou les services de la coopérative pour leur usage personnel.

But : fournir des biens et des services à ses membres.

Exemple : des coopératives en milieu scolaire, où les membres sont à la fois les étudiants et le personnel qui achètent du matériel scolaire.

2 Les coopératives de travailleurs

Membres : les travailleurs de l'entreprise. Les règlements peuvent prévoir des conditions (par exemple, une durée minimale à l'emploi de la coop) pour qu'un nouveau travailleur puisse devenir membre et participer aux décisions prises par la coopérative.

But : fournir du travail à ses membres.

Exemples : coopératives forestières, brasseries artisanales, cafés-bistro.

3 Les coopératives de producteurs

Membres : des producteurs (ou entrepreneurs) à qui elles fournissent des biens et des services qu'ils utilisent à des fins professionnelles.

But : dans ces coopératives, les producteurs

se regroupent souvent pour partager certains services.

Exemples : des chauffeurs de taxi qui partagent un service de répartiteur.

4 Les coopératives de solidarité

Membres : plusieurs catégories de membres peuvent faire partie des coopératives de solidarité. Elles doivent regrouper au moins deux catégories de membres parmi les suivantes : des utilisateurs des services de la coopérative (consommateurs ou producteurs), des travailleurs et des membres de soutien (personne ou société qui a un intérêt envers les activités de la coopérative).

But : souvent en lien avec le maintien ou l'amélioration de la qualité de vie.

Exemples : une entreprise de maintien à domicile, un marché d'alimentation ou un magasin général, une résidence pour personnes âgées.

5 Les coopératives de travailleurs actionnaires

Membres : des employés d'une compagnie par actions qui se regroupent pour acquérir un certain nombre d'actions de cette compagnie et, éventuellement, acquérir l'entreprise.

But : créer ou maintenir des emplois.

Exemple : une entreprise manufacturière dans laquelle les employés détiennent une partie des actions et gèrent cette partie de façon coopérative.

Les coopératives de travailleurs actionnaires ne détiennent pas la totalité des actions de la compagnie employant leurs membres. Ainsi, elles ne sont pas admissibles à certains fonds réservés aux entreprises d'économie sociale, mais les travailleurs peuvent avoir accès au Régime d'investissement coopératif (RIC) qui peut accorder un avantage fiscal aux investisseurs qui acquièrent des titres émis par des coop.



III. L'ÉCONOMIE SOCIALE : AU CŒUR D'UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

L'économie sociale se situe dans une approche d'économie plurielle conjointement avec le public et le privé.

Entre ces trois sphères, il se tisse tour à tour des relations de collaboration et de confrontation. Chaque sphère a sa place et permet d'avoir une société équilibrée. Les entreprises collectives n'ont pas la prétention de vouloir prendre en charge tout le développement économique. Par contre, elles occupent une place dont l'importance devrait être mieux reconnue.

Ce qui distingue chacune de ces économies est, entre autres, la notion de propriété des entreprises, et donc la redistribution des revenus (richesse).

Économie privée (individu)...

C'est un individu ou un groupe d'individus (actionnaires) qui est propriétaire de l'entreprise et qui détermine la redistribution des surplus. Si l'entreprise fait des surplus, il y a un enrichissement personnel des propriétaires (ou actionnaires). Les décisions sont prises en fonction de l'intérêt des propriétaires ou des actionnaires. Ceux qui investissent plus d'argent ont plus de pouvoir sur les décisions prises par l'entreprise.

Économie publique (État)...

L'État doit offrir des services à la population (éducation, santé, etc) et doit développer des programmes sociaux. Il est responsable de la répartition de la richesse. Il est aussi propriétaire de certaines entreprises : des entreprises publiques, comme Hydro-Québec, dont il nomme les dirigeants. Les surplus dégagés par ces entreprises sont gérés par l'État et peuvent notamment servir à maintenir d'autres services publics.

Économie sociale (collectif)...

L'entreprise (coopérative, mutuelle ou organisme à but non lucratif) est de propriété collective. Les dirigeants d'une coopérative ou d'un OBNL sont élus (une personne = un vote) par l'assemblée des membres. Les surplus sont réinvestis dans l'entreprise ou au profit de la communauté (partage de la richesse).



Une collaboration économie privée et économie sociale

Il arrive que des citoyens se mobilisent autour d'un projet d'entreprise afin de préserver le dynamisme d'un milieu. C'est ce qui s'est passé dans le cas d'une laiterie située dans l'Outaouais. Face à la fermeture de la laiterie Château en 2007, un comité de relance a été formé. Une formule originale a été mise sur pied afin de relancer la laiterie : deux coopératives ont ainsi été créées. L'une réunit des consommateurs et l'autre regroupe des travailleurs actionnaires. Chacune de ces coopératives détient près de 13 % des actions de la laiterie. Le reste des actions est détenu par trois actionnaires «réguliers», dont le PDG de la laiterie qui en a 51 %.

Une collaboration économie publique et économie sociale

Le logement communautaire met à contribution un grand nombre d'acteurs : les secteurs de l'habitation communautaire, incluant les coopératives, les OSBL et leurs regroupements fédératifs, les groupes de ressources techniques (GRT) et leur association, ainsi que le Fonds québécois d'habitation communautaire. Mais le secteur public (c'est-à-dire les sociétés publiques d'habitation et les ministères qui les chapeautent, les municipalités) participe également de manière importante au développement de l'habitation communautaire.³

3 <http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/C-01-2011.pdf>, p. 17



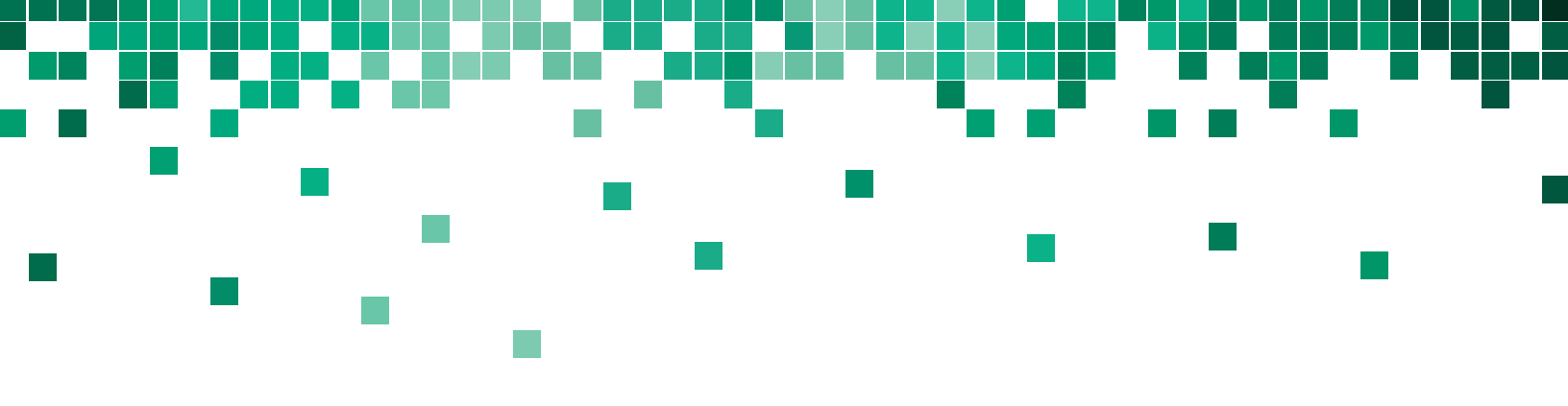
IV. HISTORIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Au Québec, on peut retracer l'histoire de l'économie sociale dès le milieu du 18^e siècle, avec la création des premières mutuelles (les sociétés de secours mutuels) qui visaient à offrir des services de secours en cas de décès ou autres difficultés, et qui apportaient aussi un appui moral et une vie sociale à leurs membres. Au début du 19^e siècle, la première caisse populaire Desjardins a été fondée à Lévis. À la même époque, des collectivités rurales se sont organisées face à la montée de l'industrialisation et ont créé les premières coopératives forestières du Bas-Saint-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue, les coopératives de pêcheurs en Gaspésie ou encore les coopératives agricoles, etc.

Dans les quartiers urbains, au courant des années 1960 et 1970, les premiers comités de citoyens réclamèrent non seulement la création, mais aussi la gestion collective des structures comme les centres communautaires, les cliniques communautaires et les cliniques juridiques. Les premières garderies de quartier furent également mises en place et sont le fruit de luttes collectives de parents qui réclamaient déjà des services de garde universels de qualité. Les milieux ruraux se mobilisèrent également et donnèrent naissance aux opérations Dignité et à la Coopérative de développement du JAL (Saint-Juste, Auclair et Lejeune) afin de s'opposer à la fermeture de villages qui ont survécu grâce à la mobilisation et la prise en charge collective.

Puis, on assista notamment, dans les années 1970 et 1980, à la création d'associations coopératives d'économie familiale (ACEF), de comités logement et de coopératives d'habitation, de groupes d'éducation populaire et d'alphabétisation, etc. Ces organismes revendiquaient la reconnaissance de l'État, mais également leur autonomie de gestion. Les années 1980 et 1990 ont vu la création de groupes de femmes, de groupes de jeunes, de corporations de développement communautaires, de corporations de développement économique communautaire, de coopératives de développement régional, de groupes de développement de l'employabilité, d'entreprises d'insertion, de cercles d'emprunt et de fonds régionaux et locaux d'investissement.

Pour sa part, la deuxième moitié des années 1990 a été marquée par deux événements de taille qui ont eu des effets considérables dans l'univers politique, social et économique du Québec et qui, par conséquent, ont donné le ton et les couleurs de l'économie sociale du 21^e siècle : *La marche des femmes contre la pauvreté*, intitulée : *Du pain et des roses*, qui eut lieu en 1995, et le *Sommet sur l'économie et l'emploi*, en 1996.



L'une des revendications de la marche des femmes portait sur l'économie sociale et plus précisément sur les infrastructures sociales. Les femmes réclamaient en effet le financement d'emplois dans le milieu communautaire, et plus particulièrement des emplois féminins, par analogie avec le programme fédéral d'infrastructures qui permettait le financement de projets de rénovations ou de construction de bâtiments. Le gouvernement québécois a réagi à cette revendication en mettant en place, dans toutes les régions du Québec, des comités régionaux d'économie sociale qui deviendront quelque dix ans plus tard les Pôles régionaux d'économie sociale. Dans un même souffle, un comité national d'orientation et de concertation sur l'économie sociale a été créé. Ce comité était composé de représentantes du mouvement des femmes et de représentants de différents ministères. Il avait pour mandat de faire des recommandations en matière d'économie sociale. À cette époque, plusieurs considéraient que l'économie sociale était synonyme de l'insertion à l'emploi pour des personnes marginalisées. C'était aussi l'angle retenu par le comité national dans son rapport, *Entre l'espoir et le doute*, déposé au printemps 1996.

En mars 1996, Lucien Bouchard, alors Premier ministre, convoqua une conférence socioéconomique nationale, une première au Québec, à laquelle participèrent notamment des représentants du mouvement communautaire, de l'employabilité et du mouvement des femmes. Cette conférence fut la première étape avant la tenue d'un sommet portant sur l'économie et l'emploi, qui s'est tenu en octobre de la même année. À l'époque, le gouvernement avait deux objectifs en tête : l'atteinte du déficit zéro et la création d'emplois. Pour réaliser ces objectifs, des groupes de travail ont été constitués et parmi eux, celui sur l'économie sociale. Ce fut dans un tel cadre que des réseaux d'entreprises collectives,

des réseaux d'organismes de développement local et régional, ainsi que divers mouvements sociaux se sont regroupés pour proposer un plan d'action ambitieux. En effet, ce plan avait pour but de créer des emplois et de répondre aux besoins sociaux, environnementaux et culturels par l'économie sociale et solidaire.

Six mois plus tard, dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, qui réunissait des représentants gouvernementaux, des grands mouvements sociaux et communautaires et des représentants de l'entreprise privée et de la haute finance, le Groupe de travail sur l'économie sociale déposa son rapport *Osons la solidarité!* La définition de l'économie sociale et le modèle de développement proposés par le groupe de travail firent consensus. Désormais, l'économie sociale n'allait plus être uniquement associée à l'insertion.

L'État québécois venait de reconnaître, non seulement l'importance de la participation de la société civile au développement économique par des projets collectifs (reconnaissance de l'économie sociale comme telle), mais aussi de sa participation active à la définition des politiques publiques.

À la suite du sommet de 1996, le gouvernement adopta une série de politiques d'ordre public qui permirent d'entreprendre le développement des projets proposés lors de ce sommet. Ainsi, plus de 1 000 nouvelles entreprises et plus de 20 000 nouveaux emplois ont été créés dans une foule de nouveaux services et ce, dans toutes les régions du Québec.



En 1997, le gouvernement du Québec créait la Politique de soutien au développement local et régional pour baliser la création de centres locaux de développement (CLD) sur tout le territoire du Québec. Les CLD bénéficièrent ainsi de larges mandats de soutien au développement socioéconomique de leur territoire. Chacun des conseils d'administration de CLD devait inclure, non seulement des élus municipaux et des représentants d'entreprises, mais également des gens issus des mouvements syndical, communautaire et de l'économie sociale. Conformément, avec la recommandation du Groupe de travail sur l'économie sociale, l'un des mandats des CLD consistait à soutenir le développement des entreprises d'économie sociale. Des fonds dédiés (Fonds de développement des entreprises d'économie sociale) furent réservés pour appuyer ce travail. En milieu urbain, les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) obtinrent le mandat du développement de l'économie sociale et, dans le cas des CDEC de Montréal, l'ensemble des mandats conférés aux CLD. Aujourd'hui, les CLD n'ont plus l'obligation d'avoir des fonds dédiés aux entreprises d'économie sociale, mais ils doivent toujours soutenir le développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ainsi, plusieurs ont conservé ces fonds dédiés.

Petit historique du Chantier de l'économie sociale

Le Chantier est né à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. En effet, au sortir du sommet, le gouvernement a confié au groupe de travail sur l'économie sociale un mandat de deux ans pour :

- mener à bien les quelque vingt-cinq projets identifiés dans le rapport *Osons la solidarité!* ;
- effectuer un travail de promotion sur le rôle et le potentiel de l'économie sociale ;
- contribuer à la mise en place de politiques publiques et de mesures nécessaires à son développement.

Ainsi est né le Chantier de l'économie sociale, qui s'incorpora en février 1997.

En 1998, le comité d'orientation du Chantier décida, après une vaste consultation auprès des acteurs et des partenaires à l'échelle du Québec, de pérenniser l'organisme. Le Chantier de l'économie sociale officialisa donc son statut de corporation autonome à but non lucratif lors de la tenue de son assemblée générale de fondation, en avril 1999.

V. PETIT PORTRAIT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Les entreprises d'économie sociale se retrouvent dans une vingtaine de secteurs d'activités et sont de tailles différentes

- Agroalimentaire ;
- Arts et culture ;
- Commerce de détail ;
- Environnement ;
- Finance solidaire ;
- Immobilier collectif ;
- Infrastructures collectives ;
- Loisirs et tourisme ;
- Manufacturier ;
- Médias et communication ;
- Petite enfance ;
- Recherche ;
- Représentation et concertation ;
- Ressources naturelles ;
- Santé ;
- Services aux entreprises ;
- Services aux personnes ;
- TIC ;
- Transport.

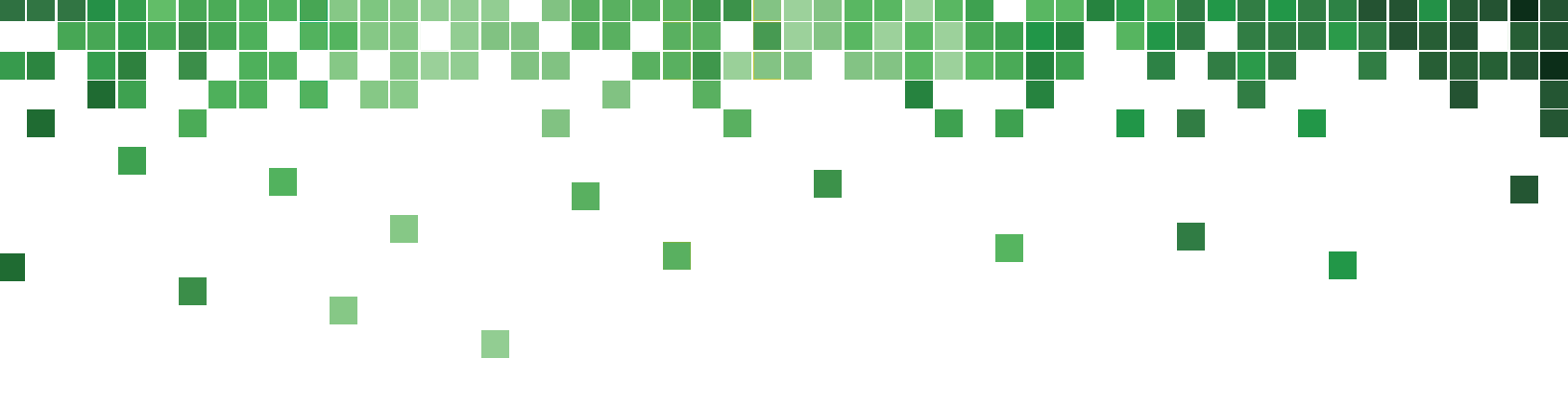
Statistiques⁴

- plus de 7 000 entreprises d'économie sociale ;
- 125 000 employés ;
- Plus de 17 milliards de dollars de chiffre d'affaires ;
- 7 à 8 % du PIB québécois ;
- un PIB plus important que celui du secteur de la construction.

Exemples de retombées

Les retombées sociales sont difficilement chiffrables, mais elles sont omniprésentes en économie sociale. Quant aux retombées économiques, elles n'ont pas toutes été chiffrées, mais nous disposons de certaines données. Des recherches prouvent que les investissements gouvernementaux sont rentables à la fois dans les entreprises d'insertion et dans les entreprises adaptées. Les chercheurs ont calculé l'argent investi par les gouvernements dans ces types d'entreprises et l'argent qu'elles leur rapportent et les résultats sont plutôt éloquentes.

4 À noter : nous ne disposons pas de statistiques officielles pour les organismes à but non lucratif.



Les entreprises adaptées sont de véritables aubaines pour les gouvernements. Des études ont démontré que ces entreprises ont des retombées nettes évaluées à 8,1 M\$ par année pour les deux paliers de gouvernement (pour arriver à ce chiffre, on calcule ce que les gouvernements gagnent en recettes fiscales et ce qu'ils économisent en aide sociale, puis on déduit les subventions qu'ils versent aux entreprises).⁵

Quant aux entreprises d'insertion, elles ont également des impacts économiques impressionnants. Une étude réalisée en 2011 démontre en effet qu'en 21 ans, les entreprises d'insertion ont permis aux gouvernements fédéral et provincial de réaliser des gains économiques totaux de près de 100 M\$, permettant ainsi de dégager un excédant de près de 60 M\$. Par ailleurs, il est important de souligner que 29 mois seulement sont nécessaires pour que les deux paliers de gouvernement reçoivent des retombées suffisantes pour récupérer les fonds qu'elles injectent dans ces entreprises.⁶

Type d'entreprise	Gains cumulés pour les gouvernements provincial et fédéral
Adaptées	8,1 M\$ par année
Insertion	Près de 2,9 M\$ par année

5 Fortin, P. et M. Van Audenrode, *Les entreprises adaptées : une aubaine économique et sociale pour le Québec*. Février 2006.

6 Comeau, M. *Étude d'impacts socio-économiques des entreprises d'insertion du Québec*. Février 2011.

VI. DES MISSIONS VARIÉES

Les entreprises d'économie sociale proposent différents types de missions qui correspondent aux besoins ou aux aspirations des différents milieux.

Les acteurs de l'économie sociale ont le désir de laisser leur marque et en retirent une part de fierté. Ainsi, un groupe d'individus qui identifie un besoin peut se retrousser les manches pour créer une entreprise collective dont la mission sera de répondre à ce besoin. Les citoyens sentent alors qu'ils ont une emprise sur le développement de leur collectivité et que leurs compétences sont mises en valeur.

Voici quelques exemples de missions qui peuvent être proposées par une entreprise d'économie sociale :

1 Créer des emplois

Ces emplois peuvent être...

a. Créés pour des populations spécifiques. En effet, l'inclusion de personnes éloignées du marché du travail peut se faire au sein des entreprises d'insertion. Ces entreprises permettent à des personnes d'acquérir une expérience de travail tout en recevant un encadrement soutenu et une formation adaptée pendant une période d'environ six mois. À la suite de cette expérience, elles sont préparées à occuper un autre emploi ou à retourner aux études.

Les entreprises d'insertion déploient leurs activités dans différents secteurs (restauration et service traiteur, ébénisterie, métallurgie, couture, etc.) et offrent un soutien à diverses clientèles (décrocheurs scolaires, femmes immigrantes, personnes ayant des problèmes de toxicomanie, etc.). Pour certaines de ces personnes, le parcours d'insertion constitue une première expérience positive où enfin, elles se sentent valorisées.

Il existe 47 entreprises d'insertion, qui créent 870 emplois permanents et qui ont plus de 3 000 postes d'insertion.

Pour leur part, les entreprises adaptées, qui ajustent leurs équipements et leurs méthodes de travail de façon à pouvoir embaucher des personnes ayant une limitation physique, intellectuelle ou en santé mentale. Il existe 45 entreprises adaptées, qui créent 4 500 emplois permanents, dont 3 500 pour des personnes handicapées.⁷

b. Qualifiés, donc qui demandent un diplôme (éducatrice en services de garde dans les centres de la petite enfance, ingénieur forestier au sein d'une coopérative forestière, architecte dans un groupe de ressources techniques en habitation, etc.)

c. Destinés aux membres de l'entreprise, dans le cas de coopératives de travailleurs ou de coopératives de solidarité dans lesquelles il y a des membres travailleurs.

⁷ Les coordonnées du Collectif des entreprises d'insertion et du Conseil québécois des entreprises adaptées se trouvent à la section qui présente les ressources à la fin de ce document.

2 Rendre un produit ou un service accessible à tous, peu importe le revenu

Ce principe ne signifie pas que ces produits et ces services soient uniquement destinés aux personnes à faible revenu et, surtout, que ces produits et ces services soient de moindre qualité. Tous, peu importe leurs revenus, peuvent prioriser les entreprises d'économie sociale dans leurs choix de consommation. Par exemple, les entreprises de maintien à domicile offrent des services à domicile en priorité aux personnes âgées afin de leur donner le petit coup de main dont elles ont besoin pour rester chez elles plutôt que de devoir aller vivre dans une résidence offrant des services. Leurs tarifs sont modulés en fonction de différents critères, dont le revenu des usagers. Un autre exemple est celui des camps familiaux qui démocratisent l'accès aux vacances en permettant aux familles de toutes les catégories socioéconomiques d'échapper pour quelques temps au rythme du quotidien et de séjourner dans un lieu de villégiature. C'est comme se retrouver dans un camp de vacances, mais en famille. Là aussi, les tarifs peuvent être ajustés pour les familles à faible revenu.

4 Revitaliser un quartier ou une communauté rurale

Les lieux de rencontre où les citoyens peuvent se côtoyer, échanger, développer un sentiment d'appartenance et participer ensemble à des activités sont essentiels à la vitalité d'un quartier, d'un village ou d'une ville. Plusieurs citoyens l'ont compris et se sont mobilisés afin de créer, par exemple, des cafés culturels, qui sont des lieux de rencontre, d'expression et de convivialité.

3 Contrer l'exode vers les milieux urbains en préservant les services de proximité

En milieu rural, les coopératives alimentaires ou multiservices sont souvent les seules à offrir des produits de première nécessité à des dizaines de kilomètres à la ronde. L'explication : aucun entrepreneur privé ne juge le marché assez rentable quand le village ne compte que quelques centaines d'habitants. Pourtant, chacun de ces habitants veut pouvoir se procurer du lait ou une autre denrée sans avoir à parcourir 30 km. Alors, les citoyens se regroupent et forment une coopérative qui aura comme objectif de rendre le service accessible tout en étant rentable, sans nécessairement faire de profits. Il existe un guide d'accompagnement qui précise les conditions de réussite d'un tel type de coopératives.

5 Valoriser la culture locale

Il existe plus de 400 festivals locaux et régionaux au Québec. Ceux-ci permettent aux citoyens de se retrouver et de mettre en valeur la culture spécifique de leur coin de pays. On compte aussi plusieurs centaines de lieux de diffusion, de troupes de création, d'ateliers d'artistes et de lieux permettant aux populations de se rassembler et de se connaître.

6 Protéger l'environnement

Les ressourceries vendent des biens usagés ou reconditionnés. En donnant une seconde vie à ces biens, ces entreprises contribuent à diminuer l'enfouissement des déchets, ce qui a un impact environnemental important. D'autres entreprises offrent des services de gestion environnementale d'événements. De plus, ce sont des entreprises d'économie sociale qui ont structuré le marché de la gestion des matières résiduelles, un marché qui, désormais, intéresse aussi les entreprises privées.

8 Permettre l'expression citoyenne

Les médias communautaires sont non seulement des lieux d'expression, mais ils donnent aussi accès à des informations différentes de celles qui sont diffusées par les médias de masse. Ainsi, ils contribuent à la vie démocratique des territoires et favorisent le sentiment d'appartenance de leurs populations.

7 S'assurer que les activités lucratives aient des retombées collectives

Historiquement, les entreprises funéraires au Québec étaient des entreprises familiales qui se transmettaient de génération en génération. Au milieu des années 1990, plusieurs ont fait face à des problèmes de relève. Flairant la bonne affaire, les multinationales américaines en ont racheté plusieurs, ce qui a dérangé une partie de la population, qui ne voulait pas que la mort soit une occasion de s'enrichir pour des entrepreneurs avides de rendement. La Fédération des coopératives funéraires a réagi afin de préserver le patrimoine québécois, de façon à éviter la marchandisation des rituels funéraires et à freiner la hausse des tarifs. Elle a réussi à financier le rachat d'entreprises sans relève qui ont été transformées en coopératives.

Les coopératives et OSBL d'habitation permettent aussi de s'approprier collectivement des ressources en vue de développer des milieux de vie abordables.

Pourquoi l'économie sociale ?

Créer une entreprise d'économie sociale, c'est faire le choix de l'entrepreneuriat collectif pour répondre à une mission sociale. Les différentes missions illustrent bien que les entreprises d'économie sociale n'existent pas uniquement dans les marchés délaissés par les entreprises privées

et par les organismes publics. Elles sont parfois présentes dans des marchés qui intéressent aussi les entrepreneurs privés. Elles peuvent également voir le jour pour permettre l'expression de réalités locales et pour éviter qu'un modèle uniforme de produits ou de services ne soit offert par l'État. De même, elles peuvent prendre forme pour offrir des services complémentaires à ceux qu'offre l'État.



VII. ÉCONOMIE SOCIALE OU ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Les entreprises d'économie sociale ne sont pas les seules à accomplir des missions sociales. Toutefois, il existe des différences fondamentales entre l'économie sociale et l'entrepreneuriat social.

Les entreprises d'économie sociale sont toujours **collectives**. Elles ont donc nécessairement un fonctionnement démocratique et elles sont **inaliénables**, ce qui n'est pas le cas de toutes les entreprises sociales. En effet, un entrepreneur individuel, ayant des valeurs sociales, peut décider de doter son entreprise d'une mission sociale, mais cette mission ne reposera pas pour autant sur la prise en charge collective d'un besoin. Si le propriétaire vend son entreprise, la mission sociale pourrait être abandonnée puisqu'elle n'était pas portée par une collectivité et qu'elle ne reposait pas sur la participation de plusieurs personnes. De même, sans fonctionnement démocratique, c'est-à-dire sans qu'un ensemble de personnes aux points de vue diversifiés ne participent aux prises de décisions, il y a moins de chances que de telles décisions puissent vraiment refléter les besoins collectifs identifiés.

Dans les entreprises d'économie sociale, la mission sociale repose sur une structure, elle est encadrée par des règles, elle ne dépend pas juste d'une personne.

■ Des entreprises collectives...

Ces entreprises ne peuvent pas être créées par une seule personne et les décisions ne peuvent pas y être prises par un seul individu. L'idée de départ peut avoir germé dans la tête d'une seule personne, mais cette idée devra ensuite s'ancrer dans la collectivité et être portée par plusieurs personnes se regroupant pour se doter ou doter leur milieu de produits et de services. L'entreprise adopte ainsi un fonctionnement démocratique, où diverses personnes participent aux prises de décisions. Chaque personne a un seul droit de vote et ce, peu importe son investissement monétaire dans l'entreprise.

■ Des entreprises inaliénables...

Contrairement aux entreprises privées, les entreprises d'économie sociale ne peuvent ni être délocalisées, ni être vendues ; elles sont inaliénables. Elles ne cherchent pas à faire des profits à court terme et ne vont pas fermer leurs portes à la moindre difficulté financière. De plus, elles n'iront pas s'établir ailleurs pour profiter d'une main-d'œuvre bon marché.

VIII. LA LUTTE À LA PAUVRETÉ

Les entreprises d'économie sociale contribuent à lutter contre la pauvreté.

Ce qu'elles ne font pas...

- Elles n'ont pas toutes pour mission spécifique de lutter contre la pauvreté, comme le montre la diversité des missions qu'elles remplissent. C'est un mythe de croire que leurs actions sont destinées uniquement aux personnes à faible revenu. Tous les citoyens, peu importe leur revenu, peuvent avoir à cœur le développement d'une économie démocratique et faire des choix de consommation, de carrière et de vie qui favorisent l'économie sociale.
- Elles n'ont pas le monopole de la lutte contre la pauvreté : celle-ci devrait être l'affaire de tous. Tout en considérant qu'il est normal que l'économie sociale y soit attentive, cette responsabilité concerne la société entière et de ce fait, elle doit reposer tant sur l'État et le secteur privé que sur l'économie sociale.
- Elles ne font pas la charité. Les objectifs sociaux sont la raison d'être des entreprises d'économie sociale qui, de cette façon, n'interviennent pas en second lieu, dans un élan de générosité.

- Elles ne soutiennent pas un désengagement de l'État. Leurs actions ne remplacent pas le rôle de l'État, qui a pour sa part la responsabilité de mettre sur pied des programmes sociaux et de redistribuer la richesse.
- Elles n'ont pas comme rôle de gérer l'exclusion créée par le modèle néolibéral. Il s'agit plutôt de changer la logique économique de façon à mettre l'économie au service des humains, non l'inverse.

Ce qu'elles font...

- Certaines entreprises d'économie sociale ont orienté leur mission vers la lutte contre la pauvreté.
- Elles rendent des produits et des services accessibles, entre autres pour les personnes démunies, mais pas seulement pour elles.
- Elles créent des emplois, notamment pour les personnes éloignées du marché du travail, mais pas uniquement pour elles.
- Les entreprises d'économie sociale collaborent afin de trouver des solutions aux besoins émergents et font valoir leur point de vue sur le développement des politiques publiques pour qu'elles soient adaptées aux besoins.

IX. MARCHÉS LUCRATIFS, CONCURRENCE ET SUBVENTIONS

Les entreprises d'économie sociale peuvent être actives dans des marchés qui intéressent aussi les entreprises privées. Elles n'ont pas à s'effacer pour laisser les occasions d'affaires alléchantes au privé tout en se contentant uniquement des secteurs délaissés.

Il n'y a pas de secteur d'activité économique déterminé où se retrouvent les entreprises d'économie sociale. Elles sont très présentes dans le secteur des services, mais elles peuvent aussi se retrouver dans le secteur manufacturier, dans l'industrie primaire ou autre.

Concurrence, subventions ou achats de services

Certains accusent les entreprises d'économie sociale de faire de la concurrence déloyale, croyant à tort qu'elles reçoivent des subventions qui leur permettent de concurrencer les entreprises privées.

Voici le portrait réel :

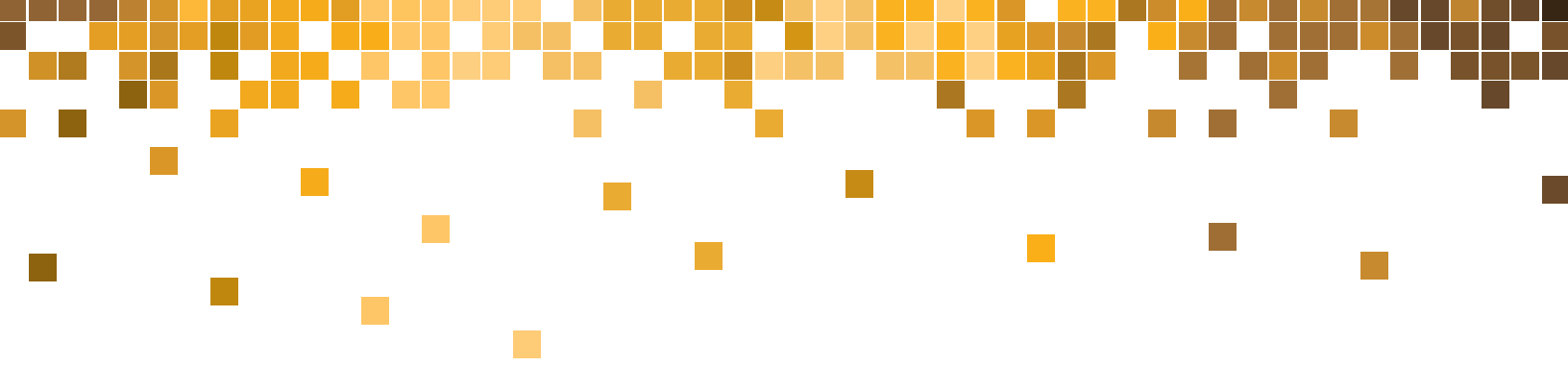
- Les entreprises privées ont elles aussi droit à des subventions et à des programmes gouvernementaux de toutes sortes.

La comptabilité comparative des subventions et des avantages fiscaux n'est pas disponible au Québec. Si elle l'était, on découvrirait peut-être que les entreprises privées ont plus de soutien que ce qu'on croit généralement.

- Dans plusieurs cas, les subventions reçues par les entreprises d'économie sociale ne sont versées qu'une seule fois ; elles ne sont pas renouvelables annuellement et généralement, ce sont de petits montants servant à aider à mettre un nouveau projet sur pied.
- Dans certains cas, le soutien financier est lié à l'intégration en emploi de personnes marginalisées.

Dans plusieurs cas, le soutien financier est attribué grâce à des subventions salariales. Cette aide sert à compenser la baisse de productivité liée à l'embauche de personnes éloignées du marché du travail (personnes handicapées ou en insertion). Ces personnes sont rarement embauchées par les entreprises privées. Si celles-ci le faisaient, elles recevraient le même soutien financier que les entreprises d'économie sociale.

- Dans d'autres cas, un financement récurrent existe vraiment, mais il ne s'agit pas de subventions mais plutôt d'achats de services.



Il existe des secteurs d'activités où l'État paie, année après année, une partie des services offerts par les entreprises. Par exemple, l'État paie une partie des services offerts par les CPE (Centres de la petite enfance), pour que la population ait accès à des services de garde. Mais il ne faut pas oublier que l'État achète aussi des services de garde offerts par des centaines de garderies privées où les parents paient le même prix qu'en CPE. Ces garderies reçoivent donc un soutien financier du gouvernement, sans être démocratiques et sans que leurs surplus servent à la collectivité, puisqu'ils sont empêchés par les propriétaires !

Lorsqu'une entreprise d'économie sociale reçoit une aide particulière, c'est au profit d'une collectivité et non pour le profit d'une seule personne ou d'actionnaires. De plus, ces entreprises doivent rendre des comptes régulièrement et ouvrir leurs livres comptables aux bailleurs de fonds.



X. L'ÉCONOMIE SOCIALE : UN CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLE

La consommation responsable consiste essentiellement à favoriser le bien commun par un choix individuel de consommation.

Elle peut s'exercer par différents comportements :

- Réduction de la consommation ;
- Recyclage ;
- Compostage ;
- Consommation locale ;
- Consommation citoyenne (par exemple, en consommant des produits et des services issus de l'économie sociale) ;
- Protection de l'environnement ;
- Transport durable ;
- Etc.

L'achat de produits et de services de l'économie sociale fait donc partie des pratiques de consommation responsable. Cela s'explique notamment en raison du fonctionnement démocratique et de la redistribution équitable des revenus que l'on retrouve dans les entreprises d'économie sociale.

XI. L'ÉCONOMIE SOCIALE : UN CHOIX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon la définition classique, le développement doit concilier l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique pour être durable.

Ainsi, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.⁸ De plus, depuis 1992, des démarches entreprises un peu partout militent afin que la culture soit considérée comme le quatrième pilier du développement durable. Au Québec, une multitude d'acteurs d'origines diverses reconnaissent la contribution de la culture au développement des territoires, ce qui va dans le sens de son intégration au concept de développement durable.

Les entreprises d'économie sociale ne cherchent pas le rendement maximal et poursuivent des visées à long terme. Elles inscrivent donc plus naturellement leurs actions et leurs stratégies dans une perspective de développement durable.

À la base, leur structure intègre deux volets du développement durable : le social et l'économique.

De plus, la protection de l'environnement fait partie de la mission spécifique de plusieurs entreprises d'économie sociale et, parallèlement,

les préoccupations environnementales gagnent de plus en plus l'ensemble des entreprises. Voici deux exemples :

Les coopératives funéraires

Le mouvement des coopératives funéraires a adopté une politique de développement durable qui favorise et appuie l'adoption d'un développement durable personnalisée dans chaque coopérative. Par exemple, certaines offrent des veillées funèbres à domicile, récupèrent les fleurs pour en faire du compost, plantent des arbres pour compenser l'émission de gaz à effet de serre, proposent des urnes ou des cercueils biodégradables ou lavent les corbillards à l'eau de pluie.

Les Centres de la petite enfance

Les CPE sont très actifs en matière de développement durable. Par exemple, en 2010, un 1^{er} projet-pilote québécois de couches lavables en milieu de garde a permis de détourner 3 100 couches jetables des sites d'enfouissement.⁹

8 Rapport Brundtland, 1987.

9 http://www.langebleu.org/index.php?option=com_content&view=article&id=9&Itemid=8&lang=fr



XII. L'ÉCONOMIE SOCIALE : PARTICULARITÉ QUÉBÉCOISE OU MOUVEMENT PLANÉTAIRE ?

On peut l'appeler économie sociale, économie solidaire ou économie populaire. Peu importe le nom qu'on lui donne, on retrouve aux quatre coins du monde une économie qui est au service des humains.

Sa présence à travers le monde se fait sentir lors de nombreux événements internationaux comme le Forum social mondial ou des rassemblements portant sur le développement durable. Les acteurs de l'économie sociale y font la démonstration que le modèle de développement économique néolibéral n'est pas le seul à exister et que la mondialisation peut se faire sur des bases solidaires.

En octobre 2011, plus de 1 600 personnes venant de 62 pays se sont réunies à Montréal pour discuter de l'économie sociale, principalement de l'importance du travail conjoint entre l'État et les citoyens actifs en économie sociale afin de construire des politiques publiques qui la soutiennent. La présence de nombreux représentants gouvernementaux de plusieurs pays a démontré que plusieurs États voient la pertinence de mettre en place des conditions favorables à l'entrepreneuriat collectif. Ce forum international a fait la démonstration de la pertinence de l'économie sociale à l'échelle planétaire et a permis de tisser des alliances pour renforcer son développement. Il a mis en lumière l'existence d'un mouvement international de l'économie sociale et solidaire.

D'ailleurs, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé 2012 *Année internationale des coopératives*, ce qui montre l'importance accordée à ce type d'entreprises collectives à l'échelle internationale.

Des maillages

Les maillages internationaux permettent de renforcer cette conviction quant à la pertinence et à la portée des entreprises collectives ; ils permettent aussi d'inspirer des pratiques, ils aident à créer des outils plus appropriés et contribuent à accroître la reconnaissance envers l'économie sociale, notamment de la part des gouvernements.



Un cas concret

Depuis 2010, des jeunes des Centres d'amitié autochtones du Québec se rendent au Mexique pour visiter des entreprises d'économie sociale. Plus précisément, ils vont au Chiapas, une région qui compte une population autochtone importante. Les jeunes prennent alors conscience que l'économie sociale répond à des besoins bien identifiés et favorise la pratique de la démocratie. Ils approfondissent leurs connaissances sur l'entrepreneuriat autochtone, ses fondements et son fonctionnement par le biais des entreprises collectives. Ils comprennent les effets de la mondialisation sur les différentes populations autochtones des Amériques. Ils voient aussi comment ils peuvent eux-mêmes avoir un impact sur ce phénomène et jouer un rôle dans le développement de leur propre communauté. De plus, ils nouent des liens avec des autochtones d'une autre culture et avec des intervenants mexicains. Ils ouvrent donc plusieurs avenues en vue de collaborations possibles entre le Québec et le Chiapas dans le domaine de la sensibilisation à la culture entrepreneuriale autochtone.

Concrètement, ces missions ont conduit à l'implication de jeunes autochtones dans des projets d'entrepreneuriat collectif, comme en témoigne le projet Minimak, mis sur pied par le Centre Inter-Bande des jeunes de Montréal. Il s'agit d'un projet de sculpture sur pierre qui vise à cultiver les talents, la créativité et les connaissances traditionnelles des jeunes autochtones. Ce projet vise aussi à développer des compétences comme l'engagement, le respect et le sens des responsabilités au moyen de leur art. La Boutique Munian présente les créations des jeunes, ainsi que les sculptures de leurs aînés et des membres de la communauté. L'objectif est de transformer ce projet en une coopérative, entièrement dirigée par les jeunes membres du Centre Inter-Bande, qui deviendrait un établissement permanent.



XIII. DÉFIS ET ENJEUX

Pour chaque entreprise d'économie sociale, le premier défi est très souvent de concilier ses objectifs économiques, qui sont essentiels à sa survie, et ses objectifs sociaux, qui sont sa raison d'être. Ainsi, trouver l'équilibre entre la poursuite de la mission sociale et la réalité des impératifs économiques est le défi constant des entreprises d'économie sociale.

Globalement, on peut identifier des défis et des enjeux généraux concernant le développement de l'économie sociale au Québec. Ceux qui apparaissent les plus pertinents à l'heure actuelle sont :

Intégrer les préoccupations environnementales dans l'ensemble des secteurs d'activités

Certaines entreprises d'économie sociale poursuivent une mission environnementale spécifique. Toutefois, il est important que l'ensemble des entreprises collectives, peu importe leur secteur d'activités, adoptent des pratiques respectueuses face à l'environnement.

Saisir les occasions liées au développement de l'économie « verte »

Les entreprises d'économie sociale doivent se positionner pour saisir les occasions liées au développement des énergies non polluantes, des modes de transport écologiques et des autres possibilités associées à l'économie verte.

Positionnement face aux entreprises privées

Les entreprises d'économie sociale peuvent être actives dans des secteurs lucratifs. Elles n'ont pas à laisser ces marchés aux entreprises privées. Pour occuper des parts de marché qui intéressent les entreprises privées, elles doivent se structurer et avoir accès à des outils similaires à ceux dont bénéficient les entreprises privées.

Relève d'entrepreneurs

Le Québec manquera d'entrepreneurs pour prendre la relève des propriétaires de PME qui partiront à la retraite dans les prochaines années. Face à ce constat, un véritable engouement pour la relève d'entreprises a pris forme et les intervenants voulant accompagner ce processus foisonnent. Pourtant, peu d'intérêt s'est manifesté envers la relève collective. Les acteurs de l'économie sociale devront démontrer la pertinence de penser à une relève collective pour conserver les emplois et l'activité économique partout sur le territoire.

Relève au sein de la main-d'œuvre

Parallèlement à la relève d'entrepreneurs, les entreprises d'économie sociale devront elles aussi se préoccuper d'attirer de nouveaux employés et de conserver leur main-d'œuvre. Pour ce faire, il faudra s'assurer de pouvoir leur offrir de bonnes conditions de travail.



Intégration des différentes populations

Les entreprises d'économie sociale se soucient de l'intégration des différentes populations qui pourraient contribuer à leur assurer un relèvement. Parmi celles-ci, il y a notamment les jeunes, les autochtones et les personnes issues de l'immigration. En ce qui concerne les autochtones, une volonté de mettre sur pied des entreprises collectives autogérées par les autochtones afin qu'ils prennent en charge les leviers de leur propre développement est de plus en plus manifeste.

Faire reconnaître l'économie sociale comme la voie de développement qui transcende la lutte contre la pauvreté

L'économie sociale contribue largement à lutter contre la pauvreté. Voilà pourquoi elle ne devrait pas être considérée comme une économie de second ordre réservée aux personnes défavorisées uniquement, alors que l'économie privée servirait plutôt les mieux nantis.

Positionner l'économie sociale comme modèle permettant d'envisager un développement plus solidaire

L'économie sociale doit être considérée comme un modèle de développement, pas comme une façon de minimiser les problèmes engendrés par le développement capitaliste. Si l'on arrive à reconnaître tout son potentiel et à lui donner tous les moyens dont elle a besoin pour se développer, on pourra peut-être éviter d'autres crises économiques et financières comme celles qui sont survenues au milieu des années 2000.

Avoir des statistiques précises

Pour bien évaluer l'importance et les retombées des entreprises d'économie sociale, il est important d'avoir des statistiques officielles et précises.



CONCLUSION : CHANGER LE MONDE PAR UNE ÉCONOMIE DÉMOCRATIQUE

L'économie sociale répond à des besoins collectifs, mais elle met aussi de l'avant des aspirations collectives.

Les citoyens qui choisissent de créer une entreprise d'économie sociale peuvent être animés par le désir de répondre à un besoin, mais ils peuvent aussi être animés par des aspirations pour une société plus juste, plus démocratique, permettant davantage de s'y identifier et de s'y exprimer. L'économie sociale permet aussi d'innover et d'expérimenter de nouvelles façons de mettre le développement au service des humains.

Bien sûr, ce ne sont pas tous les groupes de promoteurs, tous les administrateurs, tous les membres, tous les employés et tous les usagers des entreprises d'économie sociale qui, en côtoyant ces entreprises, veulent changer la dynamique de développement économique. Parfois, on se centre davantage sur un besoin précis, sur une activité précise. Pourtant, en agissant au sein de l'économie sociale, tous ces gens font la preuve qu'une économie démocratique et inclusive existe, qu'elle est rentable et qu'elle engendre des retombées positives.

Avec une dose de sensibilisation à l'économie sociale, de plus en plus de citoyens sont conscients de la pertinence de cette forme d'économie. De plus en plus d'usagers, de travailleurs, d'administrateurs et de promoteurs font alors le choix conscient de l'économie sociale et souhaitent une transformation du modèle de développement. Cela se fait d'autant plus sentir lorsque des crises économiques surgissent. Ces crises font prendre conscience que le modèle néolibéral bâti sur la spéculation et sur l'accumulation du capital par un faible pourcentage de la population cause des ravages et appauvrit les sociétés.

DES RESSOURCES EN ÉCONOMIE SOCIALE

Les organismes de soutien au développement offrent un service d'accompagnement et de soutien technique, comme l'aide à la réalisation de plans d'affaires, la recherche des sources de financement les plus appropriées au projet, la formation à l'entrepreneuriat, etc.

Pour les entreprises ou les promoteurs d'économie sociale :

- Centres locaux de développement (CLD) ;
- Coopératives de développement régional (CDR) ;
- Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ;
- Corporations de développement communautaire (CDC) ;
- Fonds d'emprunt communautaire ;
- Carrefours jeunesse emploi (CJE) ;
- Centres locaux d'emploi (CLE) ;
- Regroupements sectoriels en économie sociale.

Pour le logement social ou l'immobilier collectif (regroupement d'organismes communautaires et d'entreprises d'économie sociale sous un même toit) :

- Groupe de ressources techniques (GRT).

Les structures de concertation du développement de l'économie sociale

À l'échelle nationale

Pour la représentation et le développement

www.chantier.qc.ca

Le Chantier de l'économie sociale est un organisme autonome ayant comme principaux mandats la promotion et le développement de l'économie sociale au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif) actifs dans de multiples secteurs d'activité (environnement, services de proximité, communications, loisirs, habitation, ressources naturelles, enfance-famille, formation, financement, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional actifs dans toutes les régions du Québec.

La principale mission du Chantier de l'économie sociale est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec et ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de l'économie. Le Chantier travaille ainsi à favoriser et à soutenir l'émergence, le développement et la consolidation d'entreprises et d'organismes d'économie sociale.

Les mandats du Chantier de l'économie sociale sont :

- La promotion ;
- La représentation nationale et internationale ;
- Le soutien à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets ;
- La concertation des divers acteurs de l'économie sociale.

Au fil du temps, le Chantier a mis sur pied des outils pour appuyer le développement des entreprises d'économie sociale. Parmi ceux-ci, on retrouve le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, qui sont présentés dans la section sur les outils financiers. Le Chantier a aussi mis sur pied Commerce solidaire Québec, un outil de commercialisation au service des entreprises collectives et du développement local. Il s'agit d'une plateforme transactionnelle qui permet notamment aux entreprises d'économie sociale de commercialiser leurs produits et services. Ce nouvel instrument, initié et soutenu par le Chantier de l'économie sociale, constitue un important levier pour renforcer le secteur de l'économie sociale et solidaire, ainsi que son rôle dans l'activité économique.

Pour la formation et le développement de la main-d'oeuvre

www.csmoesac.qc.ca

Le Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC) a pour mission de favoriser et de consolider la concertation et le partenariat afin de résoudre des problèmes de main-d'oeuvre.

Pour les coopératives et les mutuelles

www.coopquebec.coop

Le CQCM a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois et ce, en accord

avec les principes et les valeurs de Alliance coopérative internationale. Pour réaliser cette mission, il :

- organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires ;
- effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois ;
- favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération et de la mutualité pour ses membres et la population.

Responsabilités du Conseil

Pour remplir efficacement sa mission, les responsabilités qu'il exerce sont regroupées autour de trois axes ou rôles principaux :

- la concertation ;
- la représentation ;
- le développement du mouvement coopératif et mutualiste québécois.

À l'échelle des régions du Québec

Les Pôles régionaux d'économie sociale ont comme rôle de promouvoir l'économie sociale ainsi que de favoriser la concertation et le partenariat entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale. Ils sont composés majoritairement d'entreprises collectives et d'organismes de soutien.

Pour consulter la liste des pôles régionaux, voir la section « L'économie sociale au Québec » sur le site du Chantier de l'économie sociale : www.chantier.qc.ca

Les regroupements sectoriels de l'économie sociale

Les regroupements, les associations et les fédérations d'entreprises de l'économie sociale permettent le partage de connaissances et d'outils,

la mise en commun des ressources, de même que des services de soutien et de formation.

Plusieurs réseaux font également de la représentation auprès des instances politiques au sujet des enjeux liés au rôle et à la mission globale de leurs membres. Ils peuvent aussi faire de la concertation avec des acteurs de leurs réseaux.

Voici la liste des associations et fédérations sectorielles :

Associations et réseaux

- Association des médias écrits communautaires du Québec
www.amecq.ca
- Association québécoise des CPE
www.aqcpe.com
- Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec
www.arcq.qc.ca
- Association des groupes de ressources techniques du Québec
www.agrtq.qc.ca
- Collectif des entreprises d'insertion du Québec
www.collectif.qc.ca
- Conseil québécois des entreprises adaptées
www.cqea.qc.ca
- Conseil québécois du loisir, regroupant plus de 50 organismes nationaux de loisirs. Des unités régionales de loisir et de sport ainsi que des organismes locaux et régionaux sont également membres.
www.loisirquebec.com
- Regroupement d'entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec
www.reesadq.org
- Réseau des Centres de ressources périnatales
www.reseaudescrp.org
- Table d'entrepreneuriat collectif du Bas-Richelieu

<http://www.soreltracyregion.net/societe/cdc/organisme.php/65>

- Table Entreprises d'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue
- Réseau québécois du crédit communautaire
www.rqcc.qc.ca
- Fédération québécoise des gestionnaires de Zecs
www.zecquebec.com
- Fédération des TVC autonomes du Québec
www.fedetvc.qc.ca
- Réseau québécois des OSBL d'habitation
<http://www.rqoh.com/>
- Fédération de Laval, Laurentides et Lanaudière des OSBL d'habitation
<http://floh.rqoh.com>
- Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles
<http://fohbgj.rqoh.com>
- Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
<http://fohm.rqoh.com>
- Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay, Lac St-Jean, Chibougamau, Chapais et Côte-Nord
<http://froh.rqoh.com>
- Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie
<http://frohm.rqoh.com>
- Fédération régionale des OSBL de la Mauricie / Centre-du-Québec
<http://frohmcq.rqoh.com>
- Fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec et Chaudière-Appalaches
<http://frohqc.rqoh.com>
- Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais.
<http://rohsco.rqoh.com>

Fédérations sectorielles membres du CQCM

- Réseau de la coopération du travail du Québec
www.reseau.coop
- Fédération des coopératives de développement régional
www.fcdrq.coop
- La Coop fédérée
www.90.lacoop.coop
- Agropur Coopérative
www.agropur.com/fr/
- Fédération des caisses Desjardins du Québec
www.desjardins.com/fr/
- Groupe Promutuel
www.promutuel.ca/fr/
- La Capitale mutuelle de l'administration publique
www.lacapitale.com/fr/accueil
- Fédération des coopératives de travailleurs actionnaires du Québec
- Maisons rurales familiales
www.mfr.asso.fr/pages/accueil.aspx
- SSQ Mutuelle de gestion
www.ssq.ca/fr/CAMutuelleGestion.asp
- Fédération québécoise des coopératives forestières
www.fqcf.coop
- Fédération des coopératives d'alimentation du Québec
www.fcaq.coop
- Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec
www.fccq.net
- Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec
www.fcsdsq.coop
- Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire
www.fqcms.com
- Fédération des coopératives funéraires du Québec
www.fcfq.qc.ca
- Fédération des coopératives du Nouveau-Québec
fcnq.netc.net
- Fédération des coopératives des paramédics du Québec
www.fcpq.coop
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation
www.cooperativehabitation.coop
- Fédération Coop-Habitat Estrie
- Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais
- Fédération des coopératives d'habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Fédération des coopératives d'habitation du Royaume Saguenay - Lac-Saint-Jean/ Nord-du-Québec
- Fédération des coopératives d'habitation montérégiennes
- Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches

Les outils financiers

Le financement de l'économie sociale couvre une grande variété de besoins financiers que l'on peut regrouper en deux grandes catégories : le financement lié à un projet (démarrage, développement ou consolidation), qui est à long terme, et le financement lié aux opérations, qui est à court terme.

Financement d'un projet

Les entreprises d'économie sociale ont besoin de fonds pour démarrer, pour prendre de l'expansion, pour moderniser leurs installations et pour diversifier leurs activités afin d'assurer leur pérennité. On trouve diverses sources de financement adaptées en fonction du stade de développement de l'entreprise. Nous parlons ici du financement des actifs nécessaires à la réalisation d'un projet, comme l'achat d'immobilisations, le

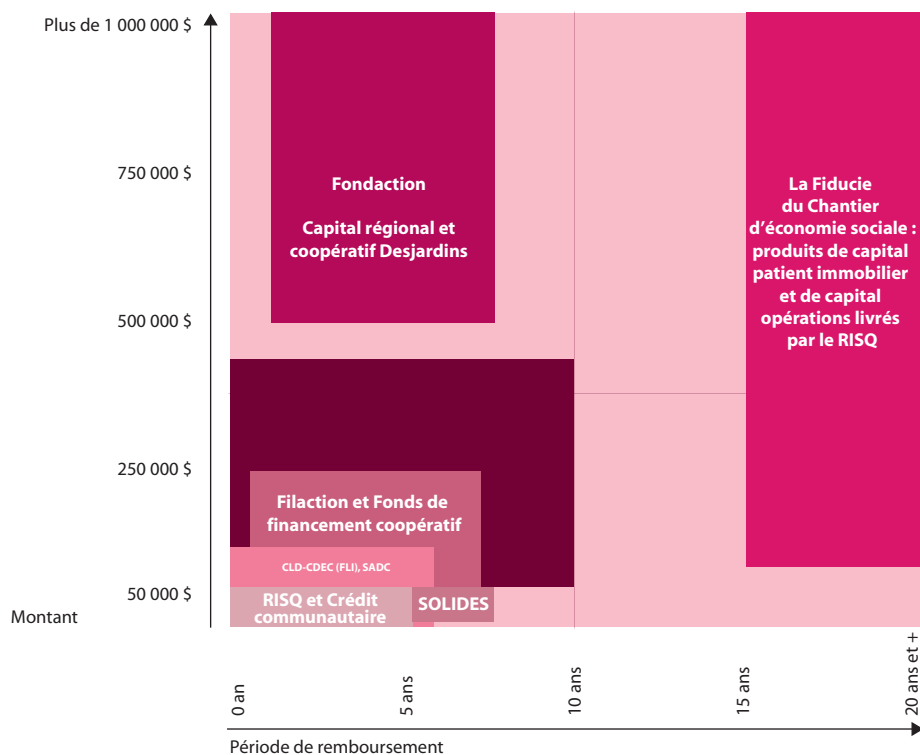
besoin d'un fonds de roulement lié à ce projet ou des frais de démarrage.

- Des fonds de développement locaux – Il s'agit de subventions, de prêts à terme (fonds locaux d'investissement) et de garanties de prêts offertes par les MRC (Pacte rural), les CLD, les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) (mandataires CLD), et les SADC.
- Des fonds de développement régionaux – Il s'agit de subventions offertes par les CDR aux jeunes qui démarrent une coopérative, et par les conférences régionales des élus (CRÉ) grâce aux Fonds de développement régional notamment pour des projets structurants ayant un rayonnement régional.

- Des fonds de capital de développement – Il peut s'agir d'achats de parts privilégiées, de prêts sous forme de capital patient (dont la plupart n'ont aucune prise de garantie) et de garanties de prêts. Les différents fonds de capital de développement sont présentés dans le tableau de la page suivante.

- Des fonds de crédit communautaire – Il s'agit de prêts sans garantie offerts par les cercles d'emprunt, par les fonds d'emprunt communautaires et par d'autres organismes, selon le secteur.

- Des marges de crédit, des prêts à terme et des prêts hypothécaires – Ils sont offerts par la Caisse d'économie solidaire Desjardins, les centres financiers aux entreprises des Caisses Desjardins ou par tout autre institution financière. Il s'agit de prêts avec garantie sur les biens immobiliers.







Chantier de l'économie sociale

4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9

Téléphone : 514 899-9916
Sans frais : 1 888 251-3255
Courriel : ecosoci@chantier.qc.ca
Site Web : www.chantier.qc.ca

Conception

Studio créatif Coloc – coop de travail



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
www.chantier.qc.ca